



GDON du Libournais
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion
Email : animateur@gdon-libournais.fr
Tel : 06 82 43 69 81

Bulletin Technique 18

Le 31 juillet 2025

Le GDON du Libournais est contributeur du BSV Aquitaine. Ce bulletin prend en compte le [BSV n°18 du 29 juillet 2025](#)

Les estimations des niveaux de pression et de risques présentées dans ce bulletin sont établies sur la base de réseaux d'observation menés dans le cadre de protocoles standardisés. Ces données sont analysées par des techniciens spécialisés en épidémiologie-surveillance. Les résultats diffusés représentent une tendance générale de la situation au vignoble. Elle ne peut se substituer à une analyse des risques individuelle et nécessite d'être adaptée aux spécificités de chaque parcellaire.

Le suivi de notre réseau de pièges est réalisé en collaboration avec Vitivista et Phloème. Le suivi des maladies cryptogamiques et la modélisation des risques sont réalisés en collaboration avec l'IFV Blanquefort et Géosens. Les données météorologiques proviennent des réseaux Weenat et Sencrop, elles sont gracieusement mises à disposition par des châteaux du secteur et le prestataire Aquitaine Viti Service.

L'ESSENTIEL EN QUELQUES MOTS

Phénologie	Mi-véraison dépassée sur la majorité des parcelles
Flavescence Dorée	Premiers résultats de renouvellement de TO en page 4.
Eudémis	Départ de vol et pontes en cours sur secteurs précoces
Mildiou	Risque nul, protection du feuillage à adapter au cas par cas.
Black-rot / Oïdium	Fin de protection

SYNTHESE METEOROLOGIQUE

SYNTHESE METEO DE LA PERIODE du 24 au 30 juillet 2025

Tableau 1: Données météorologiques du 24 au 30 juillet, source Sencrop (46 points) et Weenat (15 points)

	Températures			Pluviométrie (cumul)
	Minimales	Maximales	Moyennes	
Valeurs extrêmes sur le territoire (min/ max)	10°C / 17,1°C	24 / 31,9°C	19,7 / 21,3°C	1,3 / 11,7 mm
Moyenne de la semaine	14,1°C	27,3°C	20,4°C	4,3 mm



Phénologie au vignoble

La véraison a évolué rapidement cette semaine et la majorité du vignoble a dépassé le stade de mi-véraison. Sur les 16 parcelles suivies, seules 3 n'avaient pas atteint ce stade au 29 juillet. La véraison variait à cette date de 23 % à 94 % pour une moyenne de 66 %.



Flavescence Dorée

RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS OBLIGATOIRES

Zones concernées

Les parcelles concernées par un potentiel renouvellement du Traitement Obligatoire (TO) sont situées dans 38 zones. Chaque viticulteur peut consulter la localisation de son parcellaire dans chacune de ces zones en se référant à notre communication diffusée par mail le 25 avril 2025 ou par courrier le 30 avril 2025. Les zones sont également consultables sur notre site internet en cliquant [ici](#).

Protocole effectué

Un réseau composé de 242 pièges a été posé dans les zones de TO afin de s'assurer de la bonne efficacité des traitements larvaires déjà effectués. Ces pièges sont relevés jusqu'au 05 août au soir par les techniciens du GDON. A l'issue de ces relevés, une décision de renouvellement ou d'absence de renouvellement est prise en fonction des résultats de suivi.

La décision finale et définitive de renouvellement de TO sera donc connue pour toutes les zones le 06 août au matin.

Règle de décision

- Si pas de dépassement de seuil sur la zone, pas de renouvellement de Traitement Obligatoire
- Si un unique dépassement de seuil est constaté, le GDON peut imposer le renouvellement au seul vigneron concerné en fonction de l'évaluation du risque engendré,
- Si plusieurs dépassements de seuil sont constatés, le renouvellement de TO est étendu à l'ensemble des parcelles de la zone.

Décision de renouvellement des TO au 31/07/2025 (provisoire-2/3)

ZONES	DECISION AU 31/07 JUILLET
ART01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
ARTLUS	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
BELV01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
CAST01	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
COND01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
FRAN01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
LAL03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
LIB01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
LIB02	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
LUS01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
LUS02	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
LUS03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
LUS05	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
LUS06	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
LUS09	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
LUS10	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
LUS11	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
MONB02	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
MONT01	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
MONT02	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
NEAC01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
PUI03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
PUI04	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
SALLO5	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
STCH02	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
STEM02	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STEM03	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STGEN01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
STMA01	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STMA02	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STPA01	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STPHI02	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
STPHI03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
STSU01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
STSU03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
STSU04	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
STSU05	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
STSU06	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08
STSU08	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 31/07 -DECISION FINALE LE 05/08

Les parcelles des zones **CAST01, MONT01, MONT02, STEM02, STEM03, STMA01, STMA02, STPA01** sont placées en renouvellement de TO suite à la première session de relevé de pièges. La décision définitive de renouvellement sera connue le **06/08** au plus tard pour les autres zones.

Rappel des modalités de Traitement Obligatoire

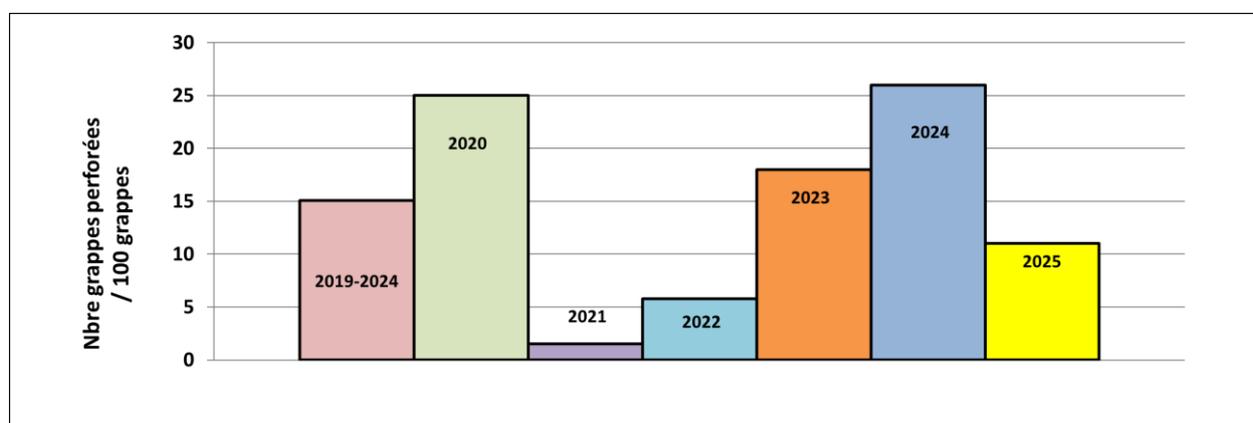
Le traitement peut être réalisé dès à présent, en utilisant une spécialité commerciale homologuée pour la cible « cicadelle de la flavescence dorée » et en traitant l'intégralité du feuillage (traitement en plein). Ce traitement ne concerne pas les parcelles menées en modalité « Pyrèvert » (AB) car elles ont déjà fait l'objet d'un renouvellement de traitement et car la faible rémanence des pyrèthres naturels les rend peu efficaces sur les cicadelles adultes.

Observation des ravageurs

Bilan de pression G2

La période d'intervention sur la G2 est désormais terminée. 71 parcelles, majoritairement situées en zone non confusée, ont fait l'objet d'un suivi par nos soins. Les niveaux de perforations observés varient de 0 à 36 grappes touchées pour 100 grappes observées. La moyenne est de 11 % de foyers de perforations. Le groupe Vitivista a réalisé des suivis spécifiques sur parcelles confusées uniquement (91 sites) et obtient une moyenne de 4 % de foyers de perforation variant de 0 à 18 %.

Le millésime 2025 se situe dans la moyenne des pressions observées historiquement (moyenne 2024 = 26 % ; moyenne 2019-2024 = 15 %).



Stratégie de gestion de la G3 eudémis

La stratégie de gestion de la G3 eudémis repose sur les niveaux de perforations observés au vignoble en G2, le risque botrytis du parcellaire et sur l'identification du départ de vol et des premières pontes de G3.

Si une intervention phytosanitaire est jugée nécessaire, il faut chercher à maximiser l'effet ovicide car l'effet larvicide est très incertain sur la G3. Il est donc conseillé de cibler le début

des vols dans le positionnement. La meilleure stratégie de positionnement consiste à établir précisément la date de départ de vol et à attendre 5 à 7 jours, période de latence avant l'établissement des premières pontes. Un comptage de pontes préalable à l'intervention permet de s'assurer de la présence réelle de pression (et permet un éventuel décalage si le traitement est jugé trop précoce).

Départ de 3^{ème} vol d'eudémis

Dans la zone précoce, les toutes premières captures ont été enregistrées le 22 juillet pour une confirmation de départ de vol le 25 juillet puis une augmentation très significative à partir du 28 juillet. Des suivis démontrent que les pontes sont visibles sur de nombreux secteurs (Libourne, Vignonet, Belvès de Castillon, Saint Magne de Castillon) en quantité parfois importante (source GDON et Phloème).

Dans la zone médiane, le départ de vol a été enregistré avec environ 5 jours de décalage. Les captures sont en augmentation et sont sur le point de devenir plus significatives.

Dans la zone tardive, le départ de vol est identifié aujourd'hui (31-07) sur le piège alimentaire de Lussac (17 captures) et doit encore être confirmé sur l'ensemble de la zone.

Tableau 2 : Départ de 3^{ème} vol eudémis en fonction des secteurs

SECTEURS	COMMUNES	DEPART DE VOL	ETAT DU VOL	PONTES VISIBLES	OPTIMUM DE POSITIONNEMENT DES TRAITEMENTS EFFET OVICIDE
PRECOCE	Appellation Pomerol, Lalande de Pomerol, Sud des appellations Saint Emilion et Côtes de Castillon	Le 24/07	En cours, en augmentation	OUI	Dès que possible
MEDIAN	Montagne, Saint Christophe des Bardes, Les Artigues	Le 29/07	En cours, en augmentation	OUI	1-8 août
TARDIF	Lussac, Puisseguin, Côtes de Francs, Nord des Côtes de Castillon	Imminent	Tout début	OUI (une unique ponte observée)	A partir du 05 août



Maladies Cryptogamiques

Mildiou : risque nul sans progression de symptôme, protection ciblant spécifiquement le feuillage à adapter au cas par cas.

Oïdium / Black-rot : fin de la protection.

Le suivi des Témoins Non Traités est terminé car il ne présente plus d'intérêt pour le pilotage de la protection phytosanitaire de fin de saison. Nous remercions tous les châteaux participant pour leur investissement.

DETAIL DES RISQUES CRYPTOGRAMIQUES PAR THEMATIQUE

MILDIOU

L'évolution du mildiou se fait désormais essentiellement sur feuilles (anciens symptômes sporulants, quelques nouvelles taches sur le jeune feuillage, source : BSV). Les symptômes sur grappes se stabilisent et le risque diminue fortement avec la véraison qui marque la fin de la sensibilité des grappes à la maladie.

La période à suivre est considérée comme défavorable, sans contamination détectée par les modèles.

La protection contre le mildiou sert désormais à assurer un bon état sanitaire du feuillage à l'approche des vendanges. Les jeunes feuilles sont plus sensibles sur la fin de saison et **le maintien de travaux de rognage, écimage en cas de pousse végétative constituent les meilleures méthodes pour limiter la progression du mildiou.** Ces méthodes de lutte mécanisées pourront être complétées par une protection phytosanitaire, ciblant le feuillage, réalisée avec des produits de contact (cuivre). **Le maintien de la protection doit systématiquement être réalisé en amont des pluies annoncées.**

Prochain bulletin : le 07 août 2025

L'équipe du GDON du Libournais